Observations générales sur les effets de l'opium dans les Maladies veneriennes, par MM Chastanet pere et fils, Commissaires denommés par la Cour pour suivre l'epreuve de ce narcotique sur trente veneriens, laquelle a été commencée au même hopital le 19 Aoust 1785 et continuée jusqu'au 16 Mars 1786

Persuadés que, dans la recherche d'une vérité importante, le parti le plus sage et le plus sûr est de douter longtems, nous ne hazardons ici nôtre opinion sur les propriétés de l'opium dans les maladies vénériennes que pour exécuter l'ordre qui nous en a été donné par Mr Malus Commissaire des guerres.

L'opium administré à des doses très hautes, on peut même dire excessives eu égard à la maniere dont ce médicament a été envisagé jusqu'à ce jour, n'a point exercé les ravages qu'on avoit toujours cru avoir à redouter pour l'économie animale des propriétés vénéneuses et narcotiques de cette substance végétale, il nous a même paru encore mériter un rang parmi les moyens accessoires propres à favoriser l'action du spécifique, soit en y disposant les temperamens sensibles et irritables, soit en calmant des symptômes urgens comme les douleurs excessives, il est vrai que cette ressource n'est pas nouvelle, et qu'il n'est aucune personne de l'art qui ne la connoisse, et qui ne l'ait employée quelquefois. Cependant l'expérience qui vient d'être faite par les ordres du roi, celles que l'angleterre et d'autres nations ont faites avant nous semblent la faire mieux connoitre et nous en assurer davantage la propriété. nous devons donc de la reconnoissance aux personnes éclairées et courageuses qui ont osé les premieres tenter l'essai d'une substance qui passoit généralement pour très dangereuse, et nous prouver par laquelle l'est moins qu'on ne le croit communément; nous désirerions bien que nôtre reconnoissance put s'étendre plus loin et leur devoir encore une nouvelle arme pour combattre la plus affreuse des maladies.

ARC 12 d. 70 n° 9

mais c'est en vain que nous l'avons cherchée dans l'opium, nous n'avons pu lui reconnoitre aucune vertu spécifique contre les maladies vénériennes et nous doutons qu'il puisse jamais être employé comme remède principal dans cette maladie, il est vrai que nous avons vu tous les symptômes morbifiques disparoitre sur un tiers à-peu-près des malades soumis à l'épreuve, mais il n'est aucun homme de l'art qui ne sache et qui n'ait mille fois observé comme nous que les symptômes vénériens même les plus caracterisés sont souvent éffacés par le seul secours du tems, et des remèdes généraux, tels que les bains, le Régime, les boissons délayantes et surtout les topiques et les opérations chirurgicales, au reste nous avons observé avec toute l'attention et l'exactitude dont nous avons été capables, mais il s'en faut que nous nous flattions d'avoir acquis assez de lumieres pour rien pouvoir prononcer de décisif et nous désirons pour le bien de l'humanité et notre propre satisfaction qui y est étroitement liée, que de nouvelles expériences faites sous les yeux des maitres de la capitale viennent à l'appui de la nôtre pour mettre ce point de l'art dans tout son jour.